



---

## **Demande déposée par la Global Medical Technology Alliance [Alliance mondiale des technologies médicales], en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS**

**1. Année de création de l'organisation : 1998**

**2. a) Adresse du Siège de l'organisation**

Global Medical Technology Alliance  
Sidley Austin LLP  
Rue du Pré-de-la-Bichette 1  
1202 Genève  
Suisse

Courriel : [info@globalmedicaltechnologyalliance.org/](mailto:info@globalmedicaltechnologyalliance.org/)  
Site Web : [www.globalmedicaltechnologyalliance.org/](http://www.globalmedicaltechnologyalliance.org/)

**b) Coordonnées, nom et fonction(s) du ou des représentant(s) habilité(s) à s'exprimer  
et à correspondre au nom de l'organisation**

Mme Tatjana Sachse  
Secrétariat de la Global Medical Technology Alliance  
Sidley Austin LLP  
Rue du Pré-de-la-Bichette 1  
1202 Genève  
Suisse

M. Ralph Ives  
Coprésident de la Global Medical Technology Alliance  
AdvaMed  
701 Pennsylvania Ave, N.W., Suite 800  
Washington, DC 20004  
États-Unis d'Amérique

**3. Buts (ou objectifs) de l'organisation tels qu'ils figurent dans sa constitution, ses statuts ou un document équivalent.** L'Alliance mondiale des technologies médicales a pour mission d'appuyer la fourniture de technologies médicales sûres, efficaces et novatrices qui soient à même de sauver des vies et d'améliorer la qualité de la vie en servant les intérêts des personnes et de la société. L'Alliance offre une tribune où ses membres peuvent échanger des informations, élaborer en commun et préconiser des orientations qui encouragent l'innovation dans le domaine des technologies médicales afin de répondre aux besoins thérapeutiques des patients. Elle s'efforce de refléter le point de vue des industriels du monde entier et de nouer le dialogue avec les décideurs de même échelon. Dans le cadre de sa mission et sauf décision contraire du Conseil d'administration, les objectifs et le champ d'action des travaux de l'Alliance consistent :

- a) à élaborer, promouvoir et diffuser à l'échelle mondiale des informations sur les orientations et enjeux des technologies médicales ;
- b) à coordonner des positions stratégiques communes pour représenter efficacement à l'échelle mondiale l'industrie des technologies médicales, en général, et auprès des organisations internationales pertinentes ;
- c) à favoriser un climat international propice au sein des organisations internationales pertinentes de manière à accompagner le développement de l'industrie des technologies médicales, moyennant notamment des systèmes de réglementation harmonisés, des niveaux de rémunération suffisants, des systèmes efficaces pour déterminer la couverture, l'accès des patients aux technologies médicales, ainsi qu'une solide législation sur les droits de propriété intellectuelle afin d'appuyer la recherche-développement technologique et de promouvoir un accès équitable aux dispositifs médicaux ;
- d) à instaurer, promouvoir et soutenir des règles de conduite et des pratiques déontologiques concernant la mise au point, la commercialisation et la distribution des produits issus des technologies médicales ; et
- e) à assurer la liaison avec le Forum international des organismes de réglementation des dispositifs médicaux.

**4. Principaux domaines d'activité de l'organisation.** Produits pharmaceutiques/technologies sanitaires, technologies médicales et mode de vie.

**5. Principaux domaines d'activité de l'organisation.**<sup>1</sup> Activités consultatives, sensibilisation et éducation/formation.

**L'organisation mène ses activités dans les pays suivants :** Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Iraq, Irlande, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Yémen.

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe pour l'explication des types d'activité.

## 6. Composition

Type de membre(s)	Nombre total	Droit de vote
Associations professionnelles	21	21

**Membres dans les régions et pays suivants :** Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Iraq, Irlande, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Yémen.

**Bureaux régionaux/représentants dans les pays suivants :** Suisse, Turquie.

## 7. Nom, composition, fonctions et fréquence des réunions du ou, le cas échéant, des deux principaux organes décisionnels

Nom	Assemblée générale des membres à part entière
Composition	<p>Membres fondateurs et toute autre entité juridique officiellement constituée, ou autre organisation ou partenariat doté de la capacité juridique et titulaire des droits et obligations des membres à part entière, en particulier :</p> <p>a) les associations nationales de technologies médicales, qui sont constituées en bonne et due forme et comprennent des sociétés qui fabriquent ou distribuent les technologies médicales ;</p> <p>b) les associations régionales de technologies médicales, qui sont constituées en bonne et due forme et comprennent des associations nationales et/ou des sociétés qui fabriquent ou distribuent des technologies médicales ; et</p> <p>c) des organisations constituées en bonne et due forme comprenant des associations nationales et/ou des sociétés implantées dans le même pays ou la même région et opérant dans un secteur spécialisé de l'industrie des technologies médicales (comme les dispositifs médicaux, l'imagerie ou les outils diagnostiques).</p>
Fonctions	<p>L'Assemblée générale des membres à part entière est chargée :</p> <p>a) d'élire les membres du Conseil d'administration de l'Alliance pour un mandat de deux ans et de les révoquer ;</p> <p>b) d'approuver ou de rejeter les demandes d'affiliation ;</p> <p>c) de fixer les contributions des membres de l'Alliance sur recommandation de son Conseil d'administration ;</p>

- d) d'approuver le rapport annuel du Conseil d'administration, ainsi que les états financiers et le budget ;
- e) de se prononcer sur les investissements exceptionnels qui dépassent CHF 1000, l'achat ou la vente de biens immobiliers et le recours à l'emprunt ;
- f) le cas échéant, de nommer un vérificateur aux comptes, de mettre un terme à ses fonctions ou de révoquer sa nomination et de fixer sa rémunération ;
- g) le cas échéant, de nommer ou de révoquer la nomination d'un commissaire aux comptes et de fixer sa rémunération ;
- h) de mettre fin à l'affiliation de tout membre de l'Alliance ;
- i) d'amender les articles de l'association ; et
- j) de dissoudre l'Alliance ou de fusionner avec une autre entité.

Fréquence des réunions Au moins une réunion en personne par an, et généralement deux. D'autres réunions peuvent être organisées par téléconférence.

Nom Conseil d'administration de l'Alliance

Composition Le Conseil d'administration de l'Alliance se compose de six à 12 membres élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans. Tout membre du Conseil peut être réélu.

Fonctions Le Conseil d'administration de l'Alliance est chargé :

- a) de s'organiser, en particulier de nommer son président ou ses coprésidents, son vice-président et son administrateur, le cas échéant ;
- b) de convoquer et de présider les assemblées générales et les sessions de travail, et d'appliquer les décisions prises à ces réunions ;
- c) de recommander le montant des contributions financières des membres de l'Alliance à l'Assemblée générale ;
- d) d'approuver la décision du président ou des coprésidents d'autoriser les représentants à prendre des décisions juridiques au nom de l'Alliance et à disposer de ses avoirs ;
- e) de publier les documents officiels de l'Alliance ;
- f) d'établir puis de déléguer les tâches à un ou deux comités et d'en superviser les activités ;

- g) de créer et de nommer les membres de tout autre organe que le Conseil d'administration de l'Alliance juge opportun ;
- h) d'adopter et de modifier son règlement et ses statuts s'il le juge nécessaire ou judicieux pour la bonne conduite et gestion de l'Alliance ;
- i) de surveiller le budget et d'assurer la comptabilité pertinente ; et
- j) de statuer sur toute autre question ne relevant pas expressément du domaine de compétence d'un autre organe de l'Alliance.

Fréquence des réunions      Au moins deux fois par an.

## 8. Ressources humaines de l'organisation

Nombre de personnes rémunérées au Siège/secrétariat : 1

Nombre de volontaires au Siège/secrétariat : 0

Nombre de personnes rémunérées dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) : 1

Nombre de bénévoles dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) : 0

## 9. Informations financières sur l'organisation<sup>1</sup>

Recettes et dépenses annuelles de l'ordre de :      US \$50 000 à US \$100 000.

## 10. Indiquer les organisations et organes du système des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales avec lesquels il existe des relations officielles

Sans objet.

## 11. Collaboration avec l'OMS

### a) Activités entreprises avec l'OMS dans le cadre des relations de travail

L'Alliance et les associations qui lui sont affiliées apprécient depuis longtemps la possibilité de collaborer avec l'OMS pour promouvoir les objectifs de l'Organisation, et notamment assurer un accès équitable à des technologies médicales sûres, efficaces et de grande qualité pour celles et ceux qui pourront en tirer profit. L'Alliance participe à des réunions et des ateliers organisés par l'OMS, à des manifestations convoquées en marge de l'Assemblée générale, et fournit des informations factuelles à la demande de l'OMS. Les activités de l'Alliance entreprises avec l'OMS ont porté sur les domaines suivants : sécurité des injections, cadre de préparation à la grippe pandémique, nomenclature des

---

<sup>1</sup> Afin de faciliter les comparaisons, toutes les organisations non gouvernementales sont priées d'exprimer leurs recettes et dépenses annuelles en équivalent dollars des États-Unis d'Amérique, et de fournir des estimations de ces chiffres annuels dans les cas où leurs comptes couvrent des périodes différentes.

dispositifs médicaux, dispositifs médicaux prioritaires, technologies de santé essentielles, Forum mondial sur les dispositifs médicaux, technologies médicales destinées aux populations vieillissantes, maladies non transmissibles, outils diagnostiques, et technologies novatrices destinées aux pays ou régions ayant peu de ressources.

**b) Activités de collaboration prévues avec l’OMS pour les trois ans à venir**

L’Alliance propose de collaborer avec l’OMS pour :

- i) promouvoir l’accès à des technologies sanitaires de qualité, sûres et efficaces, et soutenir les travaux du groupe spécial du Forum international des organismes de réglementation des dispositifs médicaux, en se fondant sur les principes élaborés depuis de nombreuses années par le groupe de travail mondial sur l’harmonisation ;
- ii) promouvoir des codes de déontologie pour la promotion et les achats à l’intention des fournisseurs et des fabricants de dispositifs médicaux afin de résorber la corruption et d’améliorer les pratiques de passation de marchés dans le but de favoriser l’accès des patients à des technologies médicales abordables ;
- iii) promouvoir de bonnes pratiques en matière d’appels d’offres et augmenter la qualité et l’accessibilité économique des technologies sanitaires dans les processus d’appels d’offres en examinant le projet de cahier des charges des dispositifs médicaux établi par l’OMS, permettant ainsi de veiller à ce qu’aucun fournisseur ne soit favorisé ;
- iv) encourager les transferts de technologie pour l’élaboration de technologies médicales destinées à des pays ou régions ayant peu de ressources ;
- v) améliorer la qualité des données liées à l’utilisation des dispositifs médicaux en incitant les membres de l’Alliance à participer aux enquêtes OMS sur l’information technique relative aux dispositifs médicaux, disponibles sur le marché, qui ciblent des maladies prioritaires spécifiques ;
- vi) participer aux consultations de l’OMS sur des sujets appelant la participation des industriels, comme la préparation à la grippe pandémique, la préqualification, la résistance antimicrobienne et la radiologie ; et
- vii) promouvoir l’utilisation sans risque des dispositifs médicaux moyennant la collecte et la distribution de documents ainsi que la formation des personnels de santé à l’utilisation sans risque des dispositifs médicaux et à leur évacuation en bonne et due forme, via les associations membres de l’Alliance.

## ANNEXE

**EXPLICATION DES TYPES D'ACTIVITÉ**

**Consultation** – L'organisation conseille régulièrement les gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions, des organismes intergouvernementaux ou les médias pour des questions de sa compétence.

**Sensibilisation** – L'organisation organise régulièrement des campagnes où son principal objectif est d'influencer les décideurs ou les responsables, ou encore les comportements sociaux ou individuels.

**Conférences** – L'organisation tient régulièrement des congrès scientifiques, ou d'autres réunions, à l'exclusion des réunions des organes directeurs.

**Collecte de données/surveillance** – L'organisation tient, par exemple, un registre de maladies déterminées, recueille des données actualisées sur le nombre de personnes occupant une profession particulière, etc.

**Éducation/formation** – L'organisation, ou ses membres, dispense régulièrement des cours de formation à des particuliers ou à des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux), est habilitée à faire passer des examens ou à délivrer des diplômes, ou élabore des programmes d'études.

**Financement/dons** – L'organisation finance les activités d'autres organisations et/ou effectue des dons en nature, comme du matériel hospitalier et des produits pharmaceutiques.

**Revue/publications/médias** – L'organisation publie régulièrement une ou plusieurs revues scientifiques et spécialisées pour lesquelles il existe un comité de lecture, et/ou publie et révisé régulièrement des ouvrages et autres supports, CD ou vidéos par exemple, et tient un catalogue de publications/ressources.

**Recherche** – L'organisation entreprend, fait exécuter ou finance des recherches en tant qu'activité régulière.

**Prestation de services** – L'organisation dispense, fait dispenser ou est chargée à long terme de dispenser des services à des non-membres, par exemple conseils, protection de l'enfant, soins hospitaliers, services de prévention du suicide et distribution d'aide alimentaire.

**Parrainage** – L'organisation possède un programme de parrainage, par exemple pour les enfants, les personnes âgées ou les jeunes chercheurs.

**Fixation de normes** – L'organisation publie des normes, qu'il s'agisse de conduite professionnelle ou de la réglementation de biens et services.

= = =